



Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur



المملكة المغربية
وزارة الداخلية

SÉMINAIRE INTERNATIONAL D'ÉCHANGE
« MANIPULATION DE L'INFORMATION AU COURS DU PROCESSUS ÉLECTORAL À L'ÈRE DES MÉDIAS NUMÉRIQUES ET RÉSEAUX
SOCIAUX : STRATÉGIES DES ORGANISMES DE GESTION DES ÉLECTIONS »

La désinformation spécifique envers les femmes en contexte électoral : le cas du Maroc

22 ET 23 OCTOBRE 2024

1

SOMMAIRE

I. DESINFORMATION

- DEFINITION
- QU'EST CE QUI MOTIVE LES AUTEURS DE FAUSSES INFORMATIONS?
- CADRE JURIDIQUE NATIONAL
- DESINFORMATION EN CONTEXTE ELECTORAL (ELECTIONS GENERALES DU 8 SEPTEMBRE 2021)

II. DESINFORMATION GENREE

- DEFINITION
- EN QUOI CONSISTE LA DÉSINFORMATION GENRÉE ?
- QUELLES CONSÉQUENCES ?

III . MESURES PRISES

IV . RECOMMANDATIONS

2

1

I. LA DESINFORMATION

- DEFINITION
- QU'EST CE QUI MOTIVE LES AUTEURS DE FAUSSES INFORMATIONS?
- CADRE JURIDIQUE NATIONAL
- DESINFORMATION EN CONTEXTE ELECTORAL (ELECTIONS GENERALES DU 8 SEPTEMBRE 2021)

3

DEFINITION

Désinformation : Ensemble de pratiques et techniques de communication visant à influencer l'opinion publique en diffusant volontairement des informations fausses, faussées ou biaisées.

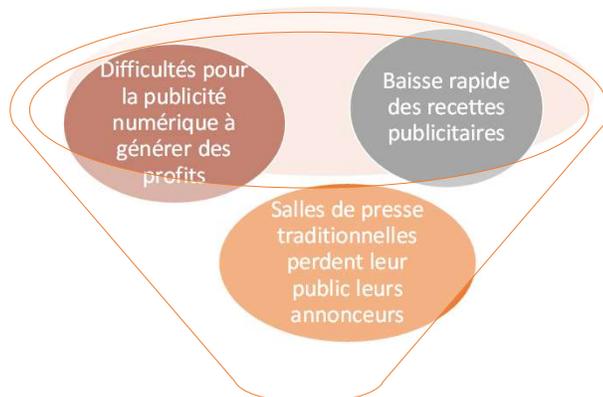
Mésinformation : Diffusion d'une information fausse de manière involontaire.



4

2

QU'EST CE QUI MOTIVE LES AUTEURS DE FAUSSES INFORMATIONS?



Diminution de la vigilance dans la vérification de l'information
Réduction du contrôle de la qualité et du temps consacré aux
«contrôles et bilans»

La motivation économique



5

QU'EST CE QUI MOTIVE LES AUTEURS DE FAUSSES INFORMATIONS?

La désinformation politique peut :

- avoir une incidence directe sur les choix des citoyens au moment d'une campagne électorale.
- faire basculer les urnes dans de nombreux pays au moment des campagnes électorales.

Son incidence sur les élections reste à démontrer (études contradictoires).

Le monde de la recherche converge sur un constat : **la désinformation politique est un danger pour la démocratie** car elle contribue à polariser les positions.

La motivation d'ordre politique et électoral



6

LE CADRE JURIDIQUE NATIONAL

- L'article 72 de la loi n° 88.13 relative à la presse et à l'édition punit d'une amende de 20.000 à 200.000 dirhams quiconque a publié, diffusé ou transmis, de mauvaise foi, une nouvelle fausse, des allégations ou des faits inexacts.
- L'article 447-2 du Code pénal punit d'un emprisonnement d'un an à trois ans et d'une amende de 2.000 à 20.000 dirhams quiconque procède, par tout moyen, y compris les systèmes informatiques, à la diffusion ou à la distribution de fausses allégations ou de faits mensongers.
- Les lois électorales nationales punissent d'une peine d'emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 10.000 à 50.000 dirhams quiconque, à l'aide de fausses nouvelles, détourne des suffrages ou incite un ou plusieurs électeurs à s'abstenir de voter.



7

DESINFORMATION EN CONTEXTE ELECTORAL (ELECTIONS GENERALES DU 8 SEPTEMBRE 2021)

- Selon l'OCDE, l'enquête menée au Maroc indique que la désinformation n'est pas encore perçue comme une réelle menace dans le pays.
- Les journalistes interrogés ont affirmé que la réponse la plus efficace au problème et la meilleure voie de renforcement des organisations des médias de manière plus générale passe par un modèle d'autorégulation. L'instauration du Conseil National de la Presse ira en ce sens.
- Les personnes interviewées au sein des organisations des médias pensent aussi que la réglementation actuelle du journalisme suffit à prévenir la désinformation.
- Au Maroc, les élections générales tenues le 8 septembre 2021 ont donné lieu à un nombre limité des cas de désinformation.
- Sur une dizaine de publications recensées dans le cadre d'une veille opérée par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle durant la campagne électorale, **six fausses informations** ont été démenties, soit par les candidats sur leurs pages facebook, soit par la Direction Générale de la Sûreté Nationale ou enfin dans des articles de presse.

8

DESINFORMATION EN CONTEXTE ELECTORAL (ELECTIONS GENERALES DU 8 SEPTEMBRE 2021)

Bulletin de vote

Un bulletin de vote est présenté comme étant le bulletin de vote officiel qui sera utilisé lors des scrutins du 8 septembre 2021. La fake news s'est rapidement propagée sur les réseaux sociaux.

Le ministère de l'intérieur réagit très vite en rendant public un démenti relayé le 23 août 2021 par tous les opérateurs.

Le bulletin de vote était en fait une photographie falsifiée.

Des violences filmées au Liban et non au Maroc pendant les élections

Une vidéo montrant un groupe de personnes bloquant des voitures sur une voie publique et exposant les passagers à des violences.

Cette vidéo a été accompagnée de commentaires de personnes affirmant avoir enregistré cette scène en marge de la campagne électorale au Maroc.

Après les investigations menées par les services de sécurité, il s'est avéré que la scène filmée s'était produite en mai 2021, au Liban et non pas au Maroc.

9

DESINFORMATION EN CONTEXTE ELECTORAL (ELECTIONS GENERALES DU 8 SEPTEMBRE 2021)

- A la veille des élections générales du 8 septembre 2021, le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle a adopté la décision n° 37-21 relative à la garantie du pluralisme de l'expression politique dans les services de communication audiovisuelle.
- C'est la première fois qu'il traite des fake news en période électorale.
- Dans sa décision, le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle prévoit que « les services de communication audiovisuelle veillent à contribuer à la lutte contre les fausses informations qui sont de nature à influencer le déroulement normal des élections ... dans le but d'élever le niveau de vigilance du citoyen et son sens critique vis-à-vis des fausses informations propagées et de préserver son choix libre et son vote éclairé ».

10

5

II. LA DESINFORMATION GENREE

- DEFINITION
- EN QUOI CONSISTE LA DÉSINFORMATION GENRÉE ?
- QUELLES CONSÉQUENCES ?



« Le cyber-espace est un immense supermarché où le vrai côtoie le faux : fausses nouvelles, faux interlocuteurs, faux comptes, fausses images... »

« Groupe de travail « Régulation et médias numériques » »

11

II. LA DESINFORMATION GENREE

DEFINITION

- La diffusion d'informations et d'images trompeuses ou incorrectes à l'encontre de dirigeantes politiques, de journalistes et de personnalités publiques de sexe féminin, selon des scénarios misogynes et des stéréotypes de genre.
- La diffusion intentionnelle de fausses informations, de rumeurs et de préjugés visant spécifiquement les femmes en position de pouvoir affecte:
 - leur crédibilité.
 - leur légitimité.
 - perpétue des stéréotypes et des préjugés sexistes profondément enracinés, renforçant ainsi les disparités entre les deux sexes.

12

II. LA DESINFORMATION GENREE

En quoi consiste la désinformation genrée?

- Diffuser des informations manipulées qui utilisent les stéréotypes genrés comme des armes à des fins politiques, économiques ou sociales.
- Exemples :
 - Diffusion d'images à caractère sexuel truquées ou trafiquées.
 - Abus coordonné dénigrant le caractère d'une femme.
 - Caricaturisation et diabolisation des partisan.e.s de l'égalité des sexes.

13

II. LA DESINFORMATION GENREE

Quelles conséquences?

- La désinformation genrée menace les individus :
 - Elle rend les espaces, en ligne et hors ligne, peu sûrs.
 - Elle impacte profondément le psychique de ses cibles et les prive de la liberté d'exister sur les réseaux sociaux.
- La désinformation genrée menace la démocratie :
 - Elle compromet fondamentalement l'égalité de participation à la vie démocratique.
 - Elle réduit l'espace dont disposent les femmes pour s'impliquer dans la vie publique, ce qui nuit à l'équité et à la représentativité des institutions démocratiques.

14

II. LA DESINFORMATION GENREE

Quelles conséquences?

- La désinformation genrée menace la démocratie et les droits humains :
 - Les violences sexistes agissent comme un vecteur de mauvaises informations.
 - La désinformation peut également véhiculer la haine sexiste.
- La désinformation genrée amplifie les stéréotypes et les préjugés existants:
 - Elle utilise souvent différents récits sexistes pour dénigrer les femmes.
 - Elle présente les femmes comme des êtres inférieurs par rapport aux hommes.

15

III- MESURES PRISES

Au Maroc, parmi les initiatives nationales de fact-checking :

- Le travail continu de la Direction Générale de la Sûreté Nationale à travers ses cellules de communication pour vérifier certaines informations publiées sur les réseaux sociaux et publier régulièrement des démentis.
- La plateforme en ligne 2M.ma publiant des démentis aux fake news avec la mention « fake news » dans les titres des articles.
- La plateforme de la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision consacre une rubrique dédiée aux fake news et à leur déconstruction.
- L'Agence Marocaine de Presse a mis en place le service SOS fake news dont l'objectif est de rectifier les fausses informations.

16

III- MESURES PRISES

L'initiative associative « Tahaqaq » :

- 1ère plateforme numérique au Maroc à lutter contre la désinformation.
- composée d'une équipe de volontaires active dans la vérification des faits.
- PNUD Maroc collabore avec l'association Tahaqaq, afin de sensibiliser et permettre aux citoyen(ne)s marocain(e)s de signaler les contenus inappropriés ainsi que les fausses informations circulant sur Internet, par le biais des vidéos, messages, articles ou autres, grâce aux extensions installées sur les navigateurs Chrome et Firefox.

17

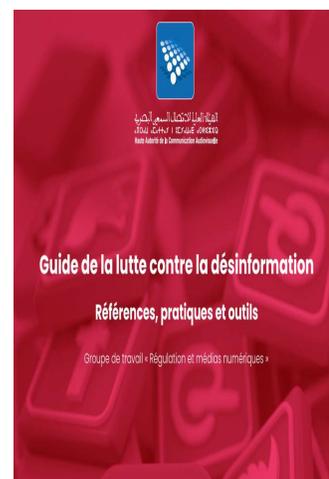
III- MESURES PRISES

Le projet de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle consiste en une base de données de vérification qui sera intégré à l'application «HacaBridges».

Dans le secteur audiovisuel, la HACA soutient la lutte contre les fake news véhiculées par les médias audiovisuels.

Publication en juin 2022 un « guide de la lutte contre la désinformation : références, pratiques et outils », pour débusquer le faux du vrai et adopter les gestes barrières face à la désinformation.

Les acteurs de l'audiovisuel redoublent d'efforts pour déconstruire les fausses informations, répondant ainsi à la recommandation de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle émise en avril 2020 sur la désinformation.



18

IV- RECOMMANDATIONS

Recommandations générales: (CESE, autosaisine 2022)

Axe 1 : Au niveau des citoyen(ne)s

- Alerter régulièrement la population via les différents supports médiatiques quant aux dangers des fausses informations avec un ciblage spécifique de chaque groupe ou catégorie (enfants, adolescents, adultes, analphabètes, etc.).
- Développer le sens critique depuis le plus jeune âge:
 - A la maison, les parents et les frères/sœurs aînés doivent guider les premiers pas des plus jeunes dans l'univers numérique.
 - A l'école, prévoir une formation spécifique à la lecture des médias intégrée au programme scolaire en mettant l'accent sur le raisonnement et la recherche des sources d'information.
 - Développer au sein des clubs scolaires un intérêt pour la vérification de l'information et le croisement des sources.

19

IV- RECOMMANDATIONS

Recommandations générales:

Axe 2 : Au niveau de la vérification des informations « fact-checking »

- Mettre en place une plateforme numérique publique de « fact-checking » des informations officielles du Maroc, en veillant à capitaliser sur les initiatives lancées par certaines institutions (MAP, HACA, etc).
- Créer un système de labélisation pour les sites de « fact-checking » qui s'inspire du «label e-thiq@» mis en place pour les entreprises œuvrant dans le domaine du commerce électronique.
- Subventionner les sites de « fact-checking » à travers des fonds indépendants, de type service universel, pour assurer leur bon fonctionnement, tout en garantissant leur impartialité et leur crédibilité.
- S'impliquer davantage dans la dynamique internationale de veille et de lutte contre les fake news pour être en phase avec les dernières évolutions technologiques en la matière.
- Mettre en place, en partenariat entre l'Etat, les professionnels et les universités, des programmes de recherche et de développement d'outils de veille et de lutte contre la propagation des fake news.

20

10

IV- RECOMMANDATIONS

Recommandations générales:

Axe 3 : Au niveau des producteurs de l'information

- Programmer une série de formations au niveau des médias professionnels pour suivre l'évolution des technologies et des techniques.
- Veiller à ce que les sites officiels, au niveau des autorités publiques, soient des sites de référence fiables répondant aux attentes du public averti en matière du numérique.
 - Rendre obligatoire la publication des informations officielles.
 - Désigner au sein de chaque administration un responsable de « l'ouverture des données ».
- Sensibiliser les producteurs d'information, professionnels et non-professionnels (blogueurs, influenceurs, etc.), sur leur rôle et leurs responsabilités en matière de lutte contre les fake news, notamment à travers des actions pointues de formation continue.

21

IV- RECOMMANDATIONS

Recommandations spécifiques:

1. Sensibilisation :

- Les États et les plateformes de médias sociaux doivent se concentrer sur la sensibilisation et l'implication des citoyens dans la lutte contre la désinformation genrée.
- Les États doivent mettre en œuvre des initiatives de cyber-éducation portant sur la prévention de la désinformation genrée.

2. Réglementation

- Il est nécessaire de mettre en place un cadre juridique pour la lutte contre le phénomène de la désinformation, en général et la désinformation genrée en particulier.

3. Prise en compte du genre dans les solutions

- La question de la désinformation genrée et les solutions potentielles doivent être analysées à travers un prisme sexospécifique au niveau de l'élaboration des politiques et au sein des plateformes de médias sociaux.

22

CONCLUSION

La lutte contre la désinformation requiert une approche multidimensionnelle qui combine:

- régulation législative,
- éducation des citoyens
- collaboration entre acteurs institutionnels et sociétaux.

La restauration de la confiance du public ne pourra se faire qu'à travers un engagement collectif en faveur d'une information de qualité et d'une lutte active contre les fausses nouvelles qui menacent la cohésion sociale et démocratique.